



LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA CHAMBRE

MAI 2025 - NUMÉRO 18

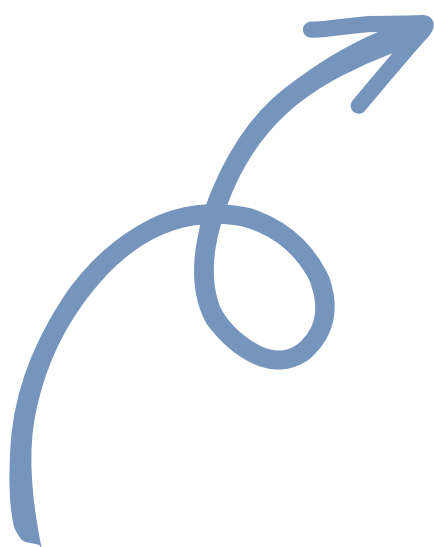


LA CHAMBRE



Commune de

La Chambre



SOMMAIRE

Vie des services

Vie de la commune

Urbanisme

Finances de la commune

Investissements et travaux

Focus EEA/Animation

Informations pratiques

Environnement/Civisme

Agenda

Adresse : Mairie de La Chambre 294 Grande Rue 73130 LA CHAMBRE

Directrice de la publication :
Mathilde Sonzogni

Comité de rédaction :
Mathilde Sonzogni / Sofia Brun / Charline Philippon /
Sindy Bektas / Sandra Malenfant

Crédit photos : Mathilde Sonzogni

Tirage : 733 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Votre avis compte, faites nous un retour sur cette édition à mairie@la-chambre.fr

- **Vincent DULAC**, agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 2025. Il avait rejoint la commune en juin 1998 où ses compétences dans le domaine du fleurissement et dans le domaine électrique sont largement reconnues. Le recrutement de son successeur est en cours. Ce service connaît une refonte car un deuxième agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural devrait également prendre sa retraite en fin d'année.

Restauration scolaire :

A la suite du message de DECLICC de novembre 2024 limitant à 38 le nombre de places à la restauration scolaire de La Chambre faute de personnel d'encadrement suffisant, la commune est intervenue en embauchant Flavie TABARY. La capacité d'accueil est remontée à 48 enfants.

- **Flavie TABARY** a donc rejoint la commune en CDD pour faire face à un accroissement d'activité. Elle intervient au périscolaire et à la restauration scolaire.

Emplois Jeunes 16-18 ans (mineurs)

8 missions de deux semaines pour une première expérience professionnelle sont à pourvoir sur la commune (nettoyage, entretien des espaces verts, support aux employés communaux...) en juillet et en août. Merci d'adresser votre candidature et votre lettre de motivation à la mairie avant le 8 mai 2025. Ces missions seront réservées aux jeunes habitants de la commune et seront traitées par ordre d'arrivée. Il n'y aura pas la possibilité d'accueillir tous les jeunes de la commune. Un jeune pourra n'être employé qu'une seule fois.

Médailles du travail



Deux agents communaux se sont vu décerner la médaille du travail promotion du 1^{er} janvier 2025 pour 20 ans d'exercice dans la collectivité. Il s'agit de Vincent DULAC et de Alain MILLERET.



En janvier 2022, devant la baisse de fréquentation du bureau de poste, l'entreprise a imposé la réduction des heures d'ouverture à 5 demies journées /semaine malgré l'opposition de la commune.

Depuis 2022, La Poste pousse à la transformation du bureau de poste dont :

- le bail arrive à échéance cette année.
- le contrat de présence postale territoriale couvrant la période 2023-2025 échoit cette année.

La commune aura à se prononcer prochainement sur les modalités de continuité du service : un partage des locaux avec l'office du tourisme intercommunal et la création d'une agence postale communale est fortement envisagée (avec un engagement de support de La Poste sur 9 ans).



Déménagement de la 4C :

Par délibération du 24 mars 2025, la commune met à disposition (location) de la 4C les locaux du 1^{er} étage côté gauche de la mairie de La Chambre.

D'une part, ces locaux (dont les anciens bureaux de la Régie Electrique et du SIEPAB) étaient très peu utilisés. Ils accueillait les archives communales que nous avons transféré au 1^{er} étage de l'école primaire.

D'autre part, la 4C est trop à l'étroit dans ses locaux actuels pour accueillir son personnel.

Cette installation sera effective à compter de juillet 2025, après la réalisation des travaux nécessaires à au bon fonctionnement des services.

Maison de Santé /habitat inclusif :

Les travaux de la résidence des cordeliers (ancienne gendarmerie) avancent : le 3^{ème} étage de l'extension est en cours de construction. Le calendrier est tenu à ce jour.

Organisation de l'action sociale sur le territoire de la 4C

Dans le cadre de la création de nouveaux services (maison de santé, habitat inclusif pour personnes âgées autonomes...), la 4C a diligenté un audit pour structurer l'organisation des services à la population avec les différents partenaires (ADMR, DECLICC, Deltha Savoie, ASHM...) : de la micro-crèche à l'EHPAD, de la restauration scolaire au portage des repas à domicile...

Bienvenue

OUVERTURE DE L'AGENCE DÉFI' IMMO À LA CHAMBRE !

Nous sommes heureuses de vous annoncer l'ouverture de Défi' Immo, notre agence immobilière à taille humaine, fondée par Valérie et Karine.

Notre mission : vous accompagner avec écoute, professionnalisme et bienveillance, dans tous vos projets immobiliers, y compris les plus délicats (viager, succession, divorce, expropriation...).

Parce que chaque situation est unique, nous prenons le temps de vous comprendre et de vous guider avec cœur.

 Retrouvez-nous à La Chambre, pour parler de vos projets autour d'un café !

À bientôt,

Valérie & Karine AGENCE DEFI'IMMO

74 place de la Liberté

73130 La Chambre

 04 51 11 00 83

 FAUCHER KARINE 06 24 87 58 05

 DEBOST VALERIE 07 66 54 24 10

<https://www.defi-immo.com/>

Vente de l'appartement légué par Madame REFFET

La commune met en vente l'appartement légué par Mme REFFET à la commune. Plus d'informations sur

<https://www.arrobio-immobilier.com/fr/vente/appartement-3-pieces-chambery-73000/67BE0CEF22573060852290>





La révision générale du PLU de la commune de la Chambre a été approuvée le 17 septembre 2018.

En application des dispositions prévues par l'article L153-27 du code de l'urbanisme, un bilan du PLU au bout de 6 ans est obligatoire. Sur la base de ce bilan dont vous trouverez ci-dessous un extrait, la commune a décidé de s'engager dans sa révision complète.

1 - Bilan de la consommation foncière

Pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2024 (7 ans) on retiendra une consommation foncière de 1,9 hectare dont 1,8 hectare à destination d'habitation et 0,1 hectare à destination d'entrepôt.

Pendant cette période, 77 logements ont été autorisés dont :

- 24 % ont été réalisés dans des opérations de renouvellement urbain.
- 83 % sont des logements collectifs.
- La densité moyenne constatée est de 38 logements/ha.

La période post PLU marque une rupture avec la décennie avant la loi Climat (2012-2021) puisque pendant cette séquence 2,7 ha ont été consommés et 67 logements réalisés (56% de logements collectifs) pour une densité moyenne de 25 logts/ha.

2 – Bilan de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les objectifs énoncés dans le PADD ont partiellement été atteints.

On note cependant quelques décalages notables entre le PADD et les réalisations :

- La croissance démographique a été de 0,4% par an contre 1,3% par an projeté dans le PADD.
- La stratégie générale d'aménagement n'a pas vraiment été mise en œuvre hormis le renforcement de la centralité.
- Les objectifs de densité ont été dépassés : 38 logts/ha contre un objectif de 20 logts/ha.
- La consommation foncière s'est principalement concentrée dans les « dents creuses » et le renouvellement urbain.
- Les secteurs périphériques de développement n'ont pas été urbanisés.
- Le programme de logements est réalisé à 80%. Avec 2 opérations en préparation d'une quinzaine de logements chacune, l'objectif de 95 logements prévu dans le PADD va être prochainement dépassé.

3 – Bilan des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Seule 1 OAP a été exécutée sur les 5 prévues dans le PLU.

4 – Analyse des gisements fonciers constructibles résiduels

Le gisement foncier brut résiduel représente 9.1 ha répartis comme suit :

- 6 hectares dans les zones U dont 0.7 ha dans les ENAF et 5.3 ha hors des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF).
- 2 ha dans les zones 1AU en totalité dans les ENAF.
- 1.1 ha dans la zone 2AU en totalité dans les ENAF.

5 - Bilan de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) pendant la période 2012/2021 - Mise en perspective de la consommation d'ENAF passée avec le gisement résiduel d'ENAF du P.L.U 2018

La consommation d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) a été de 2.2 ha pendant la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2021 pour une consommation totale de 2.7 ha. Elle est 0,25 ha pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2024.

Les ENAF résiduels du P.L.U de 2018 (ENAF urbanisables mais pas encore consommés) représentent 3.8 hectares pour un gisement foncier résiduel total de 9.1 hectares au 31/12/2024.

6 – Conclusion

La loi du 20 juillet 2023 a repoussé les délais pour l'intégration des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme. Le délai pour les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) est désormais fixé au 22 février 2027, et celui pour les P.L.U est fixé au 22 février 2028.

D'une part, les orientations stratégiques du PLU et de son PADD ne répondent plus aux attentes et à la vision des élus.

D'autre part, les capacités urbanisables résiduelles sont surévaluées par rapport aux besoins. Les gisements fonciers encore non mobilisés représentent 9 ha alors qu'en 7 ans seuls 2 ha ont été consommés.

Par ailleurs, les réflexions relatives au projet de territoire à l'échelle du SCOT sont suffisamment avancées à ce jour pour inciter la Commune de la Chambre à mettre son PLU en révision.

Bilan complet en ligne :

https://la-chambre.fr/wp-content/uploads/2025/03/LA-CHAMBRE_Bilan-PLU-2018.pdf



Adoption du CFU 2024 le 24 mars 2025

Le Compte Financier Unique, successeur du compte administratif et du compte de gestion, est le document qui constate les résultats de l'exécution du budget par le maire ordonnateur, en reprenant toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année précédente.

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 1 340 274,49 €	Dépenses : 1 244 394,82 €
Recettes : 1 730 963,65 €	Recettes : 596 256,41 €
Excédent de clôture : 390 689,16 €	Résultat de clôture : -648 138,41 €
Résultat antérieur : + 591 488,62 €	Résultat reporté : 74 915,61 €
Résultat de clôture : 982 177,78 €	Résultat de clôture : -573 222,80 €

Après avoir couvert le besoin en financement, le résultat global de l'exercice est de : **+ 408 954,98 €**

Adoption du Budget 2025 le 24 mars 2025

Le conseil municipal a choisi de reconduire les taux d'imposition à l'identique :

- Taxe d'habitation : 4.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.11 %

La commune de La Chambre compte avec un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties parmi les moins élevés de France.

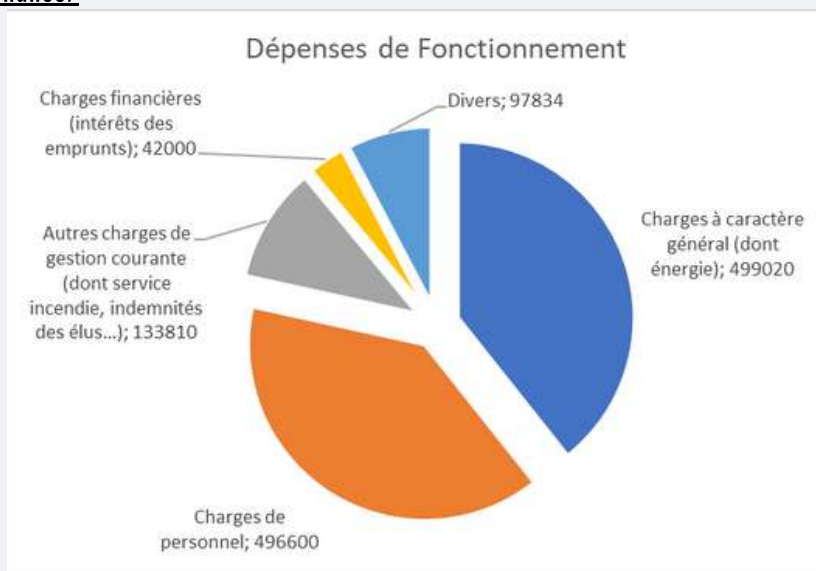
Le budget primitif 2025 de la commune s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de 1 833 003.94 € en dépenses et en recettes ;
- En section d'investissement à la somme de 2 367 978.53 € en dépenses et en recettes ;

Pour mémoire, l'ensemble des dépenses est TTC. une fraction de la TVA (investissements) est reversée à la commune 2 ans après le paiement des factures.

La note de synthèse du budget est disponible sur le site internet de la commune :

<https://la-chambre.fr/finance/>



Il convient de noter que les charges de personnel comprennent depuis septembre 2024 des heures de périscolaire et de restauration scolaire. Celles-ci sont refacturées à l'organisateur.

Il s'agit d'un budget prudent dans l'attente des budgets de l'Etat.

Au niveau des recettes de subventions, seules ont été comptabilisées les subventions dont on a la certitude du versement en 2025 (dont des subventions de travaux de 2023 non encaissées en 2024). Les recettes escomptent la vente à 180k€ + frais d'agence de l'appartement dont a hérité la commune à Chambéry.

En outre, les capitaux restant dûs sont en nette diminution (emprunts).

Emprunts par la commune

Désignation	Date d'obtention	Montant emprunté	Dettes en début de mandat	Capital restant au 30/04/2025
Réhabilitation et extension mairie	31/10/2006	1 400 000.00	310 238.87 €	169 827.37 €
Nouveau casernement gendarmerie	11/08/2017	1 301 514.00	1 256 108.56 €	1 024 650.48 €
Prêt travaux 2022	24/03/2022	200 000.00	200 000.00 €	172 581.86 €
Réaménagement école de musique	26/06/2012	500 000.00	277 598.71 €	139 085.18 €
Prêt travaux 2023	24/04/2023	200 000.00	200 000.00 €	184 856.14 €
			2 243 946.14 €	1 691 001.03 €

Emprunts via l'EPFL (Etablissement Public Foncier)

EPFL	Date d'obtention	Montant emprunté	Dettes en début de mandat	Montant remboursé	Commentaires
Chemin de Babet - Succession Perrus	23/10/2023	182 700.00 €	182 700.00 €	182 700.00 €	Soldé en 2025
Grande rue II - Maison Combet	01/10/2018	40 284.64 €	35 249.06 €	20 142.32 €	Soldé en 2026
Grande rue - Catrin	07/10/2021	179 000.00 €	179 000.00 €	91 743.96 €	Soldé en 2026
La Poste	27/10/2016	186 365.50 €	86 492.11 €	86 492.11 €	Soldé en 2022
			483 441.17 €	381 078.39 €	

Les principaux investissements engagés en 2024 ont été::



Chemin de Babet/ Rue de Surville (dossier clos, solde du versement des subventions en cours) : travaux de réseaux, eaux pluviales (déconnexion, désimperméabilisation et infiltration) , réaménagement de surface/accessibilité PMR.

- Coût final de l'opération : **188 221€ HT**
- Subventions : **140 544 €**

(Agence de l'eau 79 744 €, Etat (DETR) 50 000 € et Département 10 800€)

Cours et abords de l'école : désimperméabilisation, accessibilité, récupération des eaux de pluie, mises aux normes PMR, remplacement des jeux et reprise des fondations du mur du soutènement entre les deux cours (**dossier en cours de cloture**, travaux terminés en mars 2025)

- Coût de l'opération : **384 033€ HT**
- Subventions : **237 778€**

(Agence de l'eau 168 778, Etat (DSIL) 42 000 €, Département 27 000 €)

Cour de l'école primaire



Avant /Après



Cour de l'école maternelle



Avant /Après



Entrée de la maternelle



Avant /Après



Parking de l'école



Reprise des fondations et consolidation du mur entre les deux cours



Troisième phase de la reprise du jardin public (subvention en cours de versement): l'installation du type araignée

- Coût de l'opération : 28 669€
- Subvention : 4 300€ (département)

Rénovation Energétique de la mairie et de 3 pièces de l'école
(dossier clos) : abaissement des plafonds et éclairage LED)

- Coût de l'opération : 66 506€
 - Subvention : 18 429€
- (Région 10000€, Département 8429€)



Amélioration de l'espace public du centre bourg et réhabilitation de l'ilot Catrin :

Démarche engagée depuis 2020, ayant conduit à une modification simplifiée du PLU le 17 janvier 2022 dont le cahier des charges a été validé en conseil municipal le 13 février 2023.

cf. la présentation du projet dans le bulletin communal de juillet 2024

<https://la-chambre.fr/wp-content/uploads/2024/08/2024.07-BULLETIN-COMMUNAL-17-1-8.pdf>

En 2024, les containers semi-enterrés ont été déplacés, les anciennes toilettes publiques condamnées, pendant que les nouvelles toilettes automatiques PMR (pour personnes à mobilité réduite) ont été mises en service, plus de 500 passages ont été comptabilisés lors des deux premiers mois.

DÉBUT DES TRAVAUX Novembre 24	FINANCEMENT	
	PARTENAIRES DE LA DÉMARCHE GRAND CHANTIER	
DURÉE 2 ans	État 210 000 EUROS (attendus)	France Nation Verte 141 000 EUROS (part communale) 74 000 EUROS (part EPFL)
COÛT TRAVAUX 903 000 € HT	Département de la Savoie 250 000 EUROS	Agence de l'eau 43 000 EUROS
COÛT OPERATION 1 293 000 € HT	TELT Au titre du Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST) 227 000 EUROS	

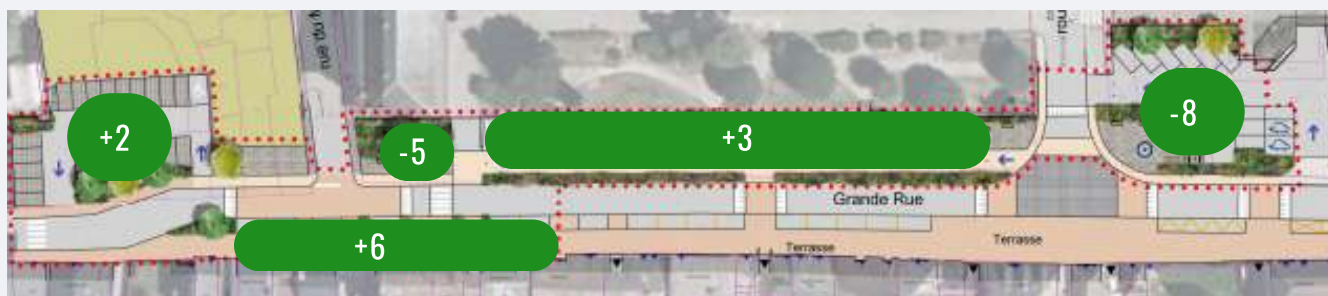


La différence entre le coût de l'opération et celui des travaux (380 k€) correspond à :

- acquisition via l'EPFL d'une partie du tènement foncier en 2018
- acquisition via l'EPFL du reste du tènement foncier en 2020
- frais de démolition du tènement et d'évolution des infrastructures

Côté recettes, la commune prévoit également la revente d'une partie de l'ilot "CATRIN" à un promoteur pour la construction d'un collectif.

Ci-dessous le bilan de l'évolution du stationnement :



Le Conseil Municipal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Travaux initiés à compter de 2025

Restauration du retable de la collégiale Saint Marcel



Le maître-autel retable majeur de notre église, objet mobilier classé au titre des Monuments Historiques, souffre malheureusement d'altérations qui s'aggravent d'année en année. Outre la toile qui commence à se déchirer, il est noté la présence d'insectes xylophages. Depuis plus de deux ans et suite à plusieurs visites de la DRAC et du Conservateur du Patrimoine, un projet de restauration va être initié très prochainement. Des subventions conséquentes sont prévues ainsi qu'un appel aux dons via la Fondation de Patrimoine. Paroissiens, estivants, simples amoureux des églises ou du territoire seront certainement émerveillés par l'éclat de cette œuvre restaurée.

Coût de l'opération : 61 553,00 € HT

Subventions : 36 931 € (DRAC : 30776 € Département : 6155 €)

Erosion des berges du Bugeon /renforcement de l'assise de la déchetterie

En décembre 2023, les intempéries ont emporté une partie du talus bordant le **Bugeon** nécessitant la création d'une piste pour accéder à la plateforme arrière du SIRTOM et à la déchetterie communale. Le maître d'œuvre est le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de l'ONF. L'appel d'offres est prévu pour mai 2025.

Coût de l'opération : 240 000,00 € HT

Subventions : 159 699 €

(4C : 60000 € Fonds Vert : 79 200€ DSEC (Etat) : 18519 € FREE (Département) : 1980 €)



Travaux du quartier de la Pontière : sécurisation de la route de la Pontière, reprise et extension des réseaux chemin de Mangon en lien avec le SIEPAB et ARC ENERGIE MAURIENNE

L'appel d'offres est en cours.

- Coût de l'opération (part communale) : **317 334,00 € HT**
- Subventions : **150 747 €**

(DETR demandé (Etat) : 100 000 € Fonds amendes (Département) : 37 507 € FDEC attendu (Département) 13 240 €)

et aussi Travaux d'aménagement de l'agence postale, sécurisation du couvent...

La Rizerie

Le bâtiment vendu en avril 2024 par la commune, était en travaux quand il s'est effondré en partie.

Ce bâtiment emblématique de l'activité industrielle de la Maurienne faisait l'objet de travaux par un entrepreneur. Etant donné la dangerosité des éléments restants, il a été nécessaire de raser l'ensemble de l'édifice. Sa reconstruction devra se faire à l'identique (respect des façades d'origine).



Ilot PERRUS : Unité de personnes handicapées vieillissantes et logement sociaux

Le permis de construire est validé. Le futur bâtiment a pour vocation d'accueillir une unité pour personnes handicapées vieillissantes gérée par DELTHA SAVOIE : cette offre est inexistante en Maurienne. Il a également pour vocation d'accueillir de nouveaux foyers car les jeunes souhaitant rester sur la commune ou le territoire de l'intercommunalité ont de grandes difficultés à se loger. L'ancienne ferme a été démolie en mars 2025.

Le tènement acheté par le biais de l'EPFL doit être revendu à l'OPAC prochainement.



Décoration

Jacques Excoffon, Gilles Meyer et Charline Philippon

Le 13 décembre 2024, 3 citoyens de la commune ont été honorés à la préfecture pour leurs engagements bénévoles.

Ils ont ainsi reçu :

- la médaille de bronze de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif : Gilles MEYER
- la médaille d'argent de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif : Jacques EXCOFFON et Charline PHILIPPON



EEA (Etablissement d'Enseignement Artistique)

L'EEA c'est ...

Depuis 1989, le Canton de la Chambre proposait aux enfants et adultes du canton et de la vallée, de se former à la pratique musicale, par le biais des écoles de musiques ou des pratiques musicales des orchestres d'harmonies et autres batteries fanfare.

En 2019, le Syndicat du Pays de Maurienne récupère les compétences des écoles de musiques qui deviennent Établissements d'Enseignements Artistiques (EEA) en fusionnant les 6 sites des 5 communautés de Communes de la vallée de la Maurienne. L'EEA Maurienne site du Canton de la Chambre est un établissement public d'enseignements artistiques qui a pour vocation l'apprentissage des pratiques de la musique, de la danse et de l'art dramatique. En proposant un enseignement pluridisciplinaire accessible à tous sur l'ensemble de la vallée, l'EEA contribue à la construction de la personnalité, à son développement et à son épanouissement personnel, en travaillant la mémoire, la concentration, le goût de l'effort, l'imagination, la curiosité, le sens artistique et critique ainsi que les capacités d'organisation.

Son rôle est aussi de soutenir les pratiques musicales en amateurs présentes sur le Canton.

Pour cela, plusieurs parcours et cursus sont proposés de l'éveil musical au cycle préparatoire avec plus de 14 instruments, de la danse flamenco et contemporaine, ainsi que du théâtre. Pour cela l'EEA est également présente auprès des élèves des différentes écoles primaires du Canton de la petite section au CM2, dans le cadre de ses interventions en milieu scolaire. Cet accompagnement se poursuit au Collège de St Etienne de Guines, avec une option artistique pour les élèves de 6ème et un dispositif CHAM : Classe à Horaires AMénagés en musique et en théâtre, de la 5ème à la 3ème.

L'EEA est un lieu d'échange, de diffusion et de création. Il est un acteur dynamique de la vie culturelle du canton et de la vallée, en collaboration avec de nombreuses autres structures sociales et culturelles du territoire (EHPAD Bel Fontaine, DELTHA Savoie...)

Nous connaître...

L'EEA Maurienne du Canton de la Chambre, c'est 17 professeurs diplômés, 251 élèves dont 30 % de danseurs et de comédiens et une équipe administrative au sein du Syndicat du Pays de Maurienne.

Vous pouvez découvrir à la Chambre :

· Formation musicale et orchestres.

- Musiques actuelles
- La voix : technique vocale, chant accompagnement piano.
- Les instruments polyphoniques : piano, guitare, guitare basse, accordéon.
- Les cordes : violon et Violoncelles
- Les percussions et les vents : Basson, Hautbois, Clarinettes, flûtes traversières, trombone, trompette, tuba, cor d'harmonie, batterie, clavier...
- Danse flamenco
- Danse Contemporaine.
- Théâtre

Comment nous rejoindre ...

Pour les inscriptions, à partir du 02 juin 2025. Vous pouvez vous rendre sur le site internet : eea.maurienne.fr et procéder à une pré-inscription à partir de la Grande Section de maternelle.

EEA (Etablissement d'Enseignement Artistique)

Pour les élèves du Collège désirant intégrer la CHAM musique et Théâtre, les inscriptions doivent être réalisées entre le 12 mai et le 4 juin 2025 sur le site internet : eea.maurienne.fr

l'EEA du Canton de la Chambre se trouve...
188, Place du Champ de Foire, 73130 La Chambre.

La directrice Fanny Flaven est joignable au 04 79 56 27 16 pour tous renseignements.
eea.cantondelachambre@maurienne.fr

Se cultiver et partager :

Que va-t-il se passer pour la fin d'année 24/25 ?
Dimanche 25 mai 2025 à 18h00.
Concert de Violon, Flûte, Piano et chant à l'Église de la Chapelle.

Au mois de juin l'EEA Participera au Festival « Les notes vagabondes » organisé par la 4C

Samedi 7 juin 2025 à 17h00
Rassemblement de Cors des Alpes et de Cors d'Harmonie à St Alban des Villards.

Mercredi 18 juin 2025 à 18h00
Salle de l'Oditorium de l'Espace Maurice Perrier de la Chambre.
Spectacle des classes de danse contemporaine, classe de Parcours Découverte et Éveil musical.
Jeudi 19 juin 2025

Dans la cour du collège de St Etienne de Cuines. Concert des élèves de la CHAM du Collège.

Vendredi 20 juin 2025
Fête de la musique des structures petites enfance du canton.

Vendredi 20 juin 2025 à 14h30
La classe de théâtre de l'EEA se produira sur la scène du Théâtre Gérard Philipe pour leur spectacle de fin d'année, « Max et Hercule Poireau enquêtent » devant un public de scolaire.

Lundi 23 juin 2025 à 19h30
La classe de théâtre de l'EEA se produira sur la scène de l'Oditorium de l'Espace Maurice Perrier avec leur spectacle de fin d'année « Max et Hercule Poireau enquêtent »

Mercredi 25 juin à partir de 15h30
Tous les élèves de l'EEA du Canton de la Chambre fêteront en musique, en danse et en théâtre la fin de l'année, devant le bâtiment de l'EEA... Les mini-concerts sont ouverts au public.

L'EEA sera aussi présente sur les spectacles de fin d'année des écoles primaires du Canton durant tout le mois de mai et juin 2025.

Le spectacle est vivant, attrapez-le quand il passe !

Quelques manifestations des derniers mois



Concert à l'école de musique
le 22 mars

Assemblée générale du souvenir
Français
le 25 janvier 2025



Salon du jeu organisé par le
sou des écoles
16 et 17 décembre



Marché de Noël
organisé par le comité
d'animations les 7 et 8
décembre 2024



les vainqueurs du
trophée Roland GAVA
à la boule ferrée du
Bugeon
le 14 septembre 2024



l'équipe du concours
canin le
13 octobre 2024

Les barocoeurs, invités par
l'association des amis du
couvent le 4 avril 2025



repas des aînés
19 octobre 2024 et
Noël à l'EHPAD le
9 décembre 2024



Mutuelle Entrenous

Nouveauté : La Chambre propose une Mutuelle Communale et Régionale

La mairie vient de nouer un partenariat avec la mutuelle Entrenous, mutuelle savoyarde de proximité, dont le siège social est basé à Chambéry. Cet organisme à but non lucratif a pour mission de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité, pour une prise en charge optimale de leurs frais de santé.

Grâce à ce partenariat, les habitants de La Chambre, ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, pourront accéder à des offres de complémentaire santé attractives, sans questionnaire médical. Un large choix sera proposé, à tarifs maîtrisés et sans aucune limite d'âge.

En synthèse, les offres en complémentaire Santé « Mutuelle Communale » et « Mutuelle Régionale » de la mutuelle Entrenous s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans, qu'ils soient Jeunes (avec ou sans emploi), Etudiants, en Couple, Célibataires, Familles ou Séniors ; ainsi qu'à tous les Travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs...

Pour en savoir plus, des permanences seront organisées par la mutuelle Entrenous un mercredi sur deux, les matins de 9h à 12h à la Mairie de La Chambre :

-10 et 24 septembre 2025

-8 et 22 octobre 2025

-5 et 19 novembre 2025

-3 et 17 décembre 2025

Pour vous renseigner et prendre rendez-vous, merci d'appeler le 09.69.39.73.38.



En complément : RÉUNION D'INFORMATION grand public le lundi 8 septembre 2025 à 18h à la Mairie de La Chambre. Venez nombreux les rencontrer !

Recensement

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français(es) dans les 3 mois après leur seizième anniversaire. Il permet d'obtenir l'attestation nécessaire pour les examens et concours publics. Pour pouvoir vous faire recenser, merci de vous présenter en mairie avec les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile (facture récente, quittance de loyer, etc.)

Inscription sur les listes électorales

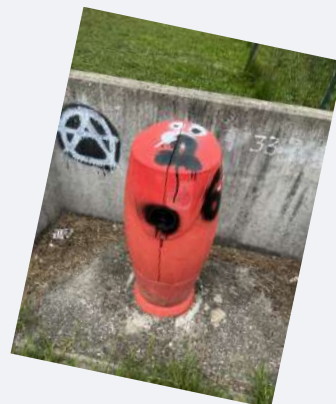
Peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ? Oui, vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6e vendredi qui précède le 1er tour. Ce délai est reporté au 10e jour avant le 1er tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).



Rappel sur les incivilités au sein de la commune :



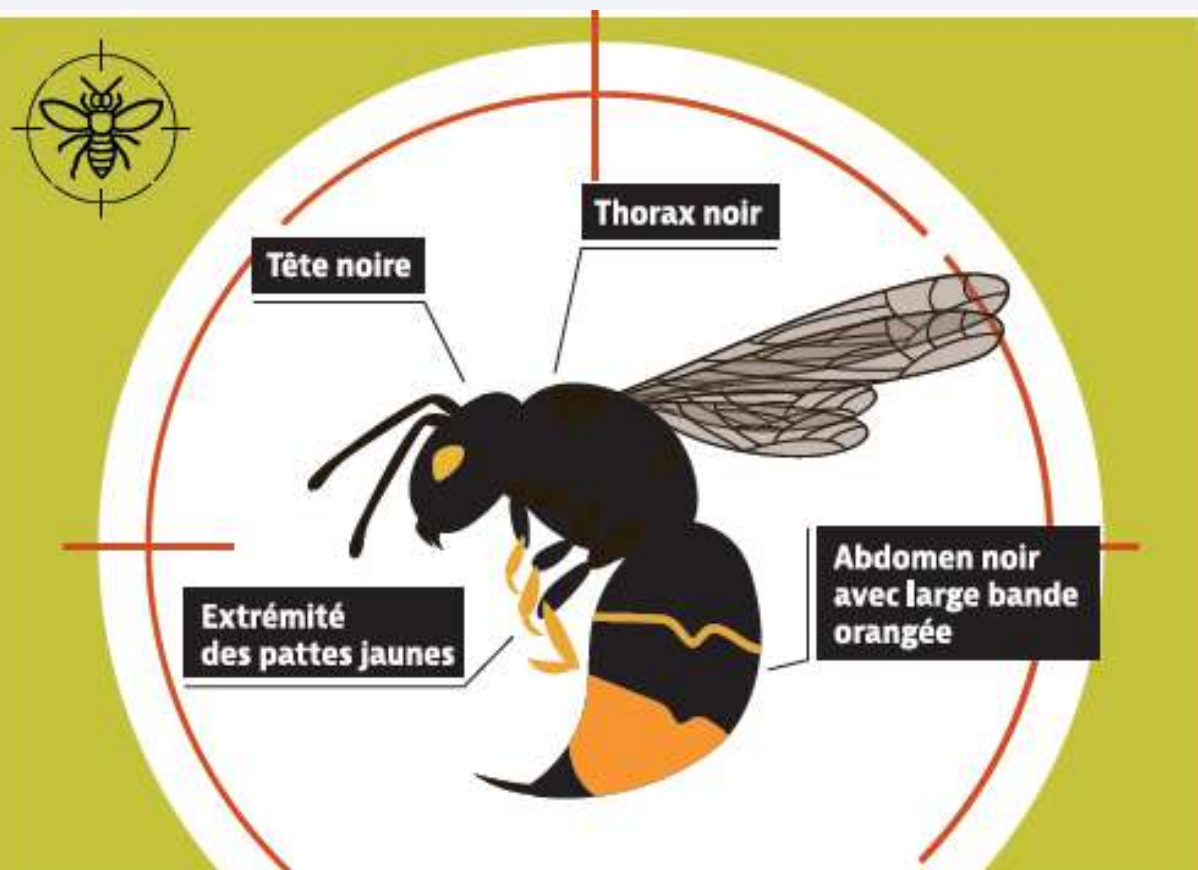
Les incivilités sont le fait de quelques-uns mais gâchent la qualité du cadre de vie. Elles représentent un poids de ramassage conséquent, dépôts sauvages et autres, qui obligent la mobilisation d'agents municipaux pour, entre autres, balayer ou aspirer les milliers de mégots jetés sur les trottoirs, ramasser les crottes de chien, les canettes et autres papiers gras laissés par des indéclicats. Le coût de traitement de ces incivilités engendre des dépenses dans le budget communal. Autant d'efforts et d'argent qui pourraient être mieux investis au bénéfice de tous les habitants. et autant de calme que devraient apprécier les habitants



VROUM VROUM.....

VROUM VROUM.....





SIGNALE TON FRELON

**Vous suspectez la présence d'individus
ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?**



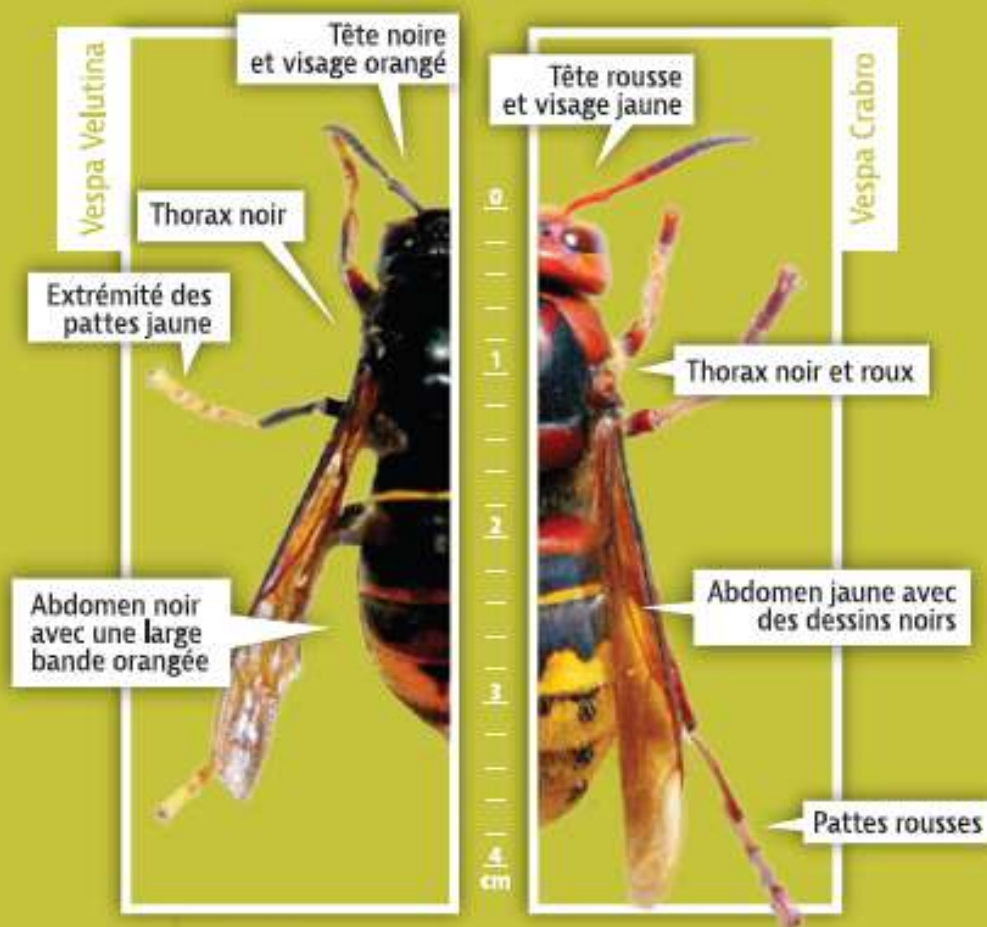
Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Moustique tigre : agissons pour un été plus tranquille !

Le moustique tigre est implanté dans notre commune depuis 2022.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika). Il peut en effet contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

Portrait-robot du moustique tigre
Taille : 5 millimètres environ
Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes
Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte



Où se trouve le moustique tigre ?

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. La femelle pond ses œufs à l'intérieur des réceptacles juste au-dessus du niveau d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine). La femelle peut pondre tous les 4 à 5 jours, jusqu'à 150 œufs par ponte.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'ils ne vous envahissent pas !

Comment agir pour réduire la présence du moustique tigre ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le moustique tigre de vous envahir !

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

Pour en savoir plus :

Retrouvez tous les conseils pour se protéger du moustique tigre et agir contre sa prolifération sur le site de l'ARS : Agir moustique et par mail : mairie@la-chambre.fr

Date	Evénements
09/05/2025	Randonnée à 17h00 devant le Centre culturel et sportif avec l'Association la GV du Bugeon Accessible à tous (1ère randonnée gratuite)
16/05/2025	Défilé de mode de l'UCA à Saint-Etienne-de-Cuines
27/05/2025	Ludothèque "Ludo de rue" de 16h30 à 18h30 au Jardin Public
28/05/2025	Don du sang de 15h30 à 19h00 Centre culturel et sportif
31/05/2025	Challenge des anciens présidents de la boule lyonnaise au Boulodrome (16 doublettes - 3ème et 4ème divisions)
07/06/2025	Sortie Marché de Turin (Renseignements auprès du Comité d'Animation de La Chambre)
18/06/2025	Spectacle danse contemporaine, parcours découverte et éveil musical à l'Espace Maurice Perrier
18/06/2025	Commémoration de l'appel du Général de Gaulle à 11h00
20/06/2025	Fête de la musique des structures petite enfance du canton
23/06/2025	Représentation de la classe de Théâtre de l'Odilorum de La Chambre " Max et Hercule Poireau enquêtent " Espace Maurice Perrier
25/06/2025	Tous les élèves de l'EEA fêteront en musique, danse et théâtre, la fin de l'année devant l'EEA à 15h30 Mini concerts ouverts au public
28/06/2025	Concert Aquar'Elles à l'Eglise de La Chambre
05/07/2025	Tornado, spectacle de feu suivi du bal du comité d'animations champ de foire 22h30
22/07/2025	Marché nocturne



Qui saurait dater cette photo ?



Date	Evénements
24/07/2025	Tour de France : 18ème étape du tour masculin
	Journée festive
27/07/2025	Cyclo de la Madeleine
02/08/2025	Passage du Tour de France Féminin et "étape" du tour féminin
10/08/2025	Comité d'Animations : vide-grenier et concours de pétanque
24/08/2025	100 ans de l'Association de la boule ferrée
13/09/2025	Challenge de la municipalité 32 tête à tête 3ème et 4ème divisions
20/09/2025	Mémorial Roland Gava 32 doublettes 3ème et 4ème divisions
11/10/2025	Repas des Aînés



Dernière Minute :

Nous venons d'apprendre le décès de Daniel DUFRENEY, Maire de notre commune de 1989 à 2014.

Nous lui devons la réalisation de l'EHPAD BEL'FONTAINE (anciennement MAPAD), qu'il a longtemps présidé, et la construction de l'espace Maurice PERRIER, fortement utilisé par toutes les générations.

Nous adressons nos pensées à sa famille en ce moment jamais facile.